

2 pages d'escapade pour vous faire passer d'agréables moments de lecture et de détente

Une évasion préparée par Mounir Rahmouni avec la complicité des agences de presse

En Grande-Bretagne, des cimetières permettent d'être enterré avec son animal de compagnie !



* Des cimetières permettent désormais de réunir les animaux de compagnie et leurs maîtres... jusque dans la mort. Le phénomène semblerait s'accroître depuis quelque temps.

De plus en plus de propriétaires d'animaux souhaiteraient que leur corps ou leurs cendres reposent avec celui ou celles de leur compagnon à quatre pattes. Ainsi, certains cimetières ont décidé d'offrir cette possibilité.

Penny Lally qui dirige un crématorium et un cimetière pour animaux à Londres, a déjà permis à 30 propriétaires d'être inhumés à côté de leurs animaux, et elle a déjà plus de 120 concessions réservées. Elle a autorisé les caveaux joints en 2003.

"Pour beaucoup, le processus de deuil pour un animal n'est pas très différent de celui lié à la perte d'un membre de la famille" explique le vétérinaire Elaine Pendlebury.



Importuné la nuit, d'une façon quotidienne, car son numéro de téléphone est cité dans un film !

* UN HABITANT DE NANCY, en France, a été largement importuné, de manière quasiment quotidienne, par des appels anonymes. Ne comprenant pas pourquoi il recevait subitement tant d'appels, il a appris que son numéro était cité dans un film de Claude Chabrol.

M. CULLIER raconte à l'Agence France Presse avoir commencé à recevoir des appels en février 2009, à la sortie du film de Claude Chabrol, Bellamy.

IL EXPLIQUE que la plupart des appels intervenaient au milieu de la nuit, et qu'une fois le combiné décroché, les interlocuteurs raccrochaient alors immédiatement. Il explique : "Je ne comprenais pas, ça n'était pas toujours le même numéro, je me

demandais si on m'en voulait". Mais alors qu'il se pose des questions, un homme consent finalement à lui expliquer ce qui se passe et les appels diminuent considérablement. Mais alors que le DVD sort dans le commerce, les appels ont repris de plus belle, d'autant plus que le film est également passé sur une chaîne télévisée la semaine dernière.

FINALEMENT, Alain Cullier a décidé de demander un dédommagement au réalisateur. "Je me suis dit que j'avais subi un préjudice, alors je vais essayer de contacter Claude Chabrol et lui demander un don pour la prévention routière" explique l'homme, directeur de la Prévention Routière.

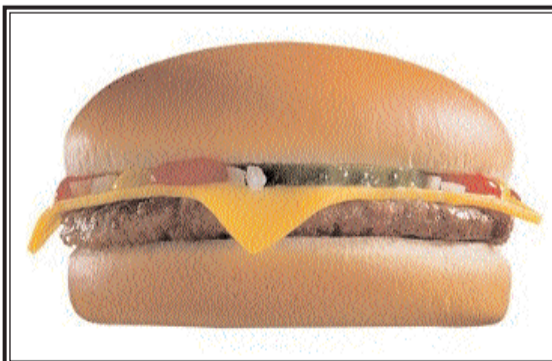
Une petite tranche de fromage pour son goûter... a coûté à une jeune fille son boulot chez McDonald's !

* ALORS QU'UNE JEUNE employée de McDonald's à Lemmer, aux Pays-Bas, préparait un hamburger pour une amie, elle a voulu lui faire plaisir en rajoutant une tranche de fromage dans le dit sandwich. Grave erreur, puisque cette tranche de fromage supplémentaire lui a coûté sa place.

EN MARS 2009, une jeune employée de McDo prépare un hamburger pour une collègue. Pour lui faire plaisir, elle glisse dans le sandwich une tranche de fromage, transformant le hamburger en cheeseburger, sans pour autant faire payer la différence de prix de quelques centimes entre les deux sandwiches.

* LA PUBLICATION "Metro", reprise sur internet, explique alors que le règlement du restaurant interdit la modification des sandwiches à l'unité et qu'il n'autorise pas le fait de favoriser une personne de sa connaissance (famille, amis, ou collègues).

McDonald's considère alors l'erreur de la



jeune fille comme une faute importante et la licencie.

MAIS LUNDI 25 JANVIER, la justice a considéré le licenciement comme abusif, trouvant que le motif invoqué n'aurait nécessité qu'un simple avertissement.

De ce fait, le fast-food est condamné à payer à la jeune femme 4.265 euros ainsi que ses frais de justice.



TRANSPORTS EN COMMUN

Téléphone portable, cuisine intérieure et grincement de dents

* DANS LES MOYENS de transport en commun (bus, train, autocar, grand taxi,...), dès que leur téléphone portable sonne, certains passagers à la gâchette facile n'hésitent nullement à exposer en long et en large leur vie privée, étaler publiquement et à haute voix leur cuisine intérieure et leur linge sale, sans attribuer la moindre attention à leurs voisins... de route, du moins côté respect !

C'EST À CROIRE que ces énergumènes le font exprès pour montrer "qu'ils n'ont rien à crier" -- pour employer l'expression à la mode -- de toutes ces paires d'oreilles tendues pour capter, malgré elles, tout ce qui bouge... dans l'air !

ENFIN, CETTE MANIE de s'exprimer devant la galerie sur des broutilles, et à haute voix SVP, déchirant ainsi le silence et polluant l'atmosphère sereine régnante, tend de plus en plus à se généraliser, démontrant une certaine désinvolture mesquine et un manque de respect pour autrui qui n'a que faire de toutes ces histoires du parleur (ou de la parleuse) qui massacrent ses tympans d'une manière audacieusement odieuse !

MESSIEURS-DAMES ! Vous devez savoir que les passagers que le destin a placés à vos côtés veulent être transportés dans la quiétude et la sérénité. Vos petites histoires personnelles peuvent attendre un peu, jusqu'à votre arrivée à destination.

SAUF SI VOUS cherchez à passer le temps sur le compte de gens qui n'ont pas de temps à perdre à écouter vos balivernes et à vous supporter avec un grincement de dents presque audible.

Alors là, causez... causez, tant que vous ignorez le dégât moral que vous causez !

Mounir RAHMOUNI

Pris d'une toux puissante, il recrache, devant les policiers, la bague en diamant qu'il a volée

* L'auteur du vol d'une bague en diamants a été confondu lorsque, pris d'une quinte puissante de toux, il a recraché l'objet de son larcin au nez des policiers qui l'interrogeaient, rapporte en début de semaine la police de Joplin (Missouri), dans le centre des Etats-Unis.

L'HOMME AVAIT dérobé jeudi une bague sertie d'un diamant de deux carats dans le sac à main de sa propriétaire, qui se trouvait dans son véhicule. Cette dernière avait immédiatement déclaré le vol à la police.

* LA POLICE avait alors diffusé des photographies de la bague estimée à 20.000 dollars dans les bijouteries de la région. Le voleur, accompagné d'une femme, a ainsi pu être identifié quelques heures plus tard par le propriétaire de la bijouterie Newton, alors qu'il tentait de lui vendre la bague.

RETENU PAR les employés de la bijouterie en attendant l'arrivée de la police, le voleur a avalé la bague.

IL A AINSI RÉUSSI à la cacher jusqu'à être pris d'une quinte de toux au cours de son interrogatoire, souligne l'agence Associated Press.

**Un maratho-
nien parcourt
43 kms...
en jonglant !**



* C'est à un exploit plutôt inhabituel que les passants de la ville de Londres ont pu assister cette semaine. Un homme a parcouru près de 43 kilomètres... en jonglant, nous informe le site Chronofoot.com.

Faire un jogging, cela s'apparente un peu à une corvée pour certains. Alors imaginez devoir courir 42,8 kilomètres ! Une broutille pour les adeptes du marathon. Mais si la difficulté résidait aussi dans la combinaison avec une autre activité ? Un homme a ainsi parcouru plus de 42 kilomètres en... jonglant.

Cette performance lui a demandé courage et dextérité mais aussi demandé 14 heures de son temps puisque c'est le temps durant lequel il a couru. Cela lui a donné l'occasion de visiter les cinq stades de la capitale, durant sa petite promenade.

**Un garçon
de 12 ans
roule à 110 km/h
la nuit
et parvient même
à semer la police !**



* LES FORCES DE L'ORDRE chypriotes ont arrêté mardi 26 janvier, le conducteur d'une voiture qui avait été flashée à 110 km/h dimanche 24 janvier, en plein centre-ville de Larnaca. Le dit conducteur s'est avéré être un jeune garçon de 12 ans !

ALORS QUE LA VITESSE en centre-ville est limitée à 50 km/h à Larnaca, les policiers avaient flashé un véhicule à 110 km/h, dimanche 24 janvier dans la nuit. Ils s'étaient alors lancés à sa poursuite, lui sommant de s'arrêter, et le conducteur avait alors pris un rond-point à contre-sens pour s'enfuir explique l'Agence France Presse.

FINALEMENT, une enquête a été menée, et le propriétaire de la voiture avait alors été convoqué. C'est une femme qui a répondu à la convocation, expliquant que son fils avait pris le véhicule sans sa permission. Finalement, parce que le jeune chauffard est un mineur, c'est sa mère qui devrait être poursuivie et écoper de l'amende.

**Pour un défaut sur les pédales
d'accélérateur, Toyota suspend
les ventes de huit modèles aux Etats-Unis**

* TOYOTA A ANNONCÉ MARDI la suspension des ventes aux Etats-Unis de huit modèles concernés la semaine dernière par un rappel de véhicules pour d'éventuels défauts sur les pédales d'accélérateur, rapporte l'agence de Presse Reuters.

LE CONSTRUCTEUR automobile japonais a ajouté qu'il cesserait la production de ces modèles dans plusieurs usines du groupe en Amérique du Nord durant la première semaine de février.

PARMI LES MODÈLES concernés figure le véhicule le mieux vendu par Toyota au Canada et aux Etats-Unis, le Camry, dans les versions postérieures à 2007.

TOYOTA, DONT LE TITRE a clôturé en baisse de 4,26% à Tokyo, réfléchit par ailleurs à la nécessité d'effectuer également un rappel de véhicules en Europe, où les équipements mis en cause en Amérique du Nord sont utilisés pour certains modèles.

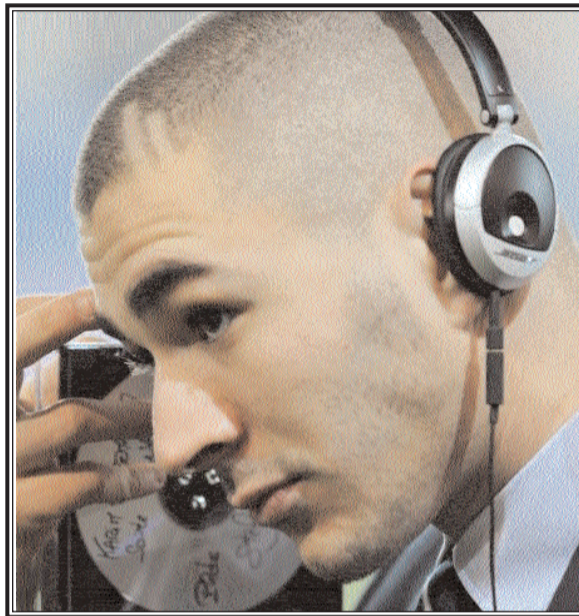
La ministre des Sports en France le demande Les footballeurs doivent retirer les casques à musique lors des entraînements !

* INVITÉE SUR LE PLATEAU des Spécialistes (émission diffusée par Canal Plus Sport), Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Sports a demandé aux joueurs de l'équipe de France "d'enlever les casques".

L'OCCASION de revenir en images sur ce phénomène qui a contaminé tous les terrains de la planète. Il ne doit pas y avoir de sujets plus préoccupants. Alors, analysons bien le dernier dossier brûlant auquel veut s'attaquer Rama Yade.

* LA SECRÉTAIRE D'ETAT aux sports se dit inquiète de l'image véhiculée par les footballeurs auprès de leurs fans. Parmi les maux dont souffrent les Bleus et qui selon la secrétaire d'Etat les éloignent du public, le port du casque. "Je crois que l'on prend cela pour de l'arrogance, c'est, au fond, de la concentration".

EN EFFET, LES JOUEURS ont de plus en plus l'habitude de préparer les matchs en écoutant de la musique. Dès qu'ils quittent le bus, Henry, Benzema, Ribéry et les autres exhibent leurs oreillettes dernier cri. Bien sûr, l'épidémie ne touche pas seulement les joueurs de la sélection nationale.



* Karim Benzema, écoutant un peu de musique. C'est son droit, non ?

**Un restaurant interdit
les cure-dents...jugés
dangereux !**



* EN ANGLETERRE, l'hôtel Macdonald Portal, dans le comté de Cheshire, a décidé d'interdire les cure-dents dans son restaurant, les considérant comme dangereux !

C'EST AINSI QU'UN client qui dînait dans ce restaurant s'est vu très sérieusement refuser un cure-dents par le serveur, celui-ci arguant du fait que c'était "potentiellement dangereux"...

DÉCIDÉMENT, en Angleterre, non seulement on mange mal, mais on ne peut même plus se curer les dents avec pourtant l'outil le plus idoine qui soit !

TRÈVE DE PLAISANTERIE ! On trouve cette interdiction bien représentative du mal-être de nos sociétés actuelles, de plus en plus frileuses et qui brandissent à tour de bras, à tort et à travers, un principe de précaution absurdement appliqué à la lettre.

On l'ampute de la mauvaise jambe

* UN VIEIL HOMME RÉSIDANT à Lima, au Pérou, s'est vu amputé des deux jambes. Les chirurgiens se sont trompés et lui ont d'abord retiré la mauvaise, avant de réaliser leur terrible erreur et de lui couper la seconde.

* CARMEN VILLANUEVA a eu la mauvaise et désagréable surprise de découvrir sur les feuilles médicales de son père qu'il venait d'être amputé, par erreur, de la jambe gauche.

Le patient de 86 ans souffrait d'un ulcère à la jambe droite. Mais les chirurgiens se sont trompés, et ont d'abord coupé le membre gauche, avant de couper la jambe droite, le lendemain.

Les médecins impliqués dans l'opération ont tous été suspendus jusqu'à la clôture de l'enquête.

Michael Jackson fait de nouveau danser... les prisonniers philippins

* DÉJÀ FORTEMENT médiatisés via leur chorégraphie de "Thriller" (vue plus de 37 millions de fois sur Youtube), les prisonniers philippins ont la cote et leur rôle à jouer dans la célébration post-mortem du King Of The Pop.

Après la première vidéo réalisée en 2007, les prisonniers philippins ont une fois de plus été mis à contribution pour une nouvelle chorégraphie, vraisemblablement orchestrée par l'équipe de "This Is It".

BIEN QUE RÉALISÉE en 2007, la première vidéo où l'on voyait des détenus de la prison de Cebu dans leur uniforme orange danser sur "Thriller", avait ressurgi des archives de Youtube et cartonné au moment de la mort de Michael Jackson. Un buzz phénoménal que Columbia/Sony récupère à quelques semaines de la sortie dvd de "This Is It" (mars 2009) par le biais d'une nouvelle vidéo, tournée encore fois dans la prison de Cebu.

POUR L'OCCASION, le chorégraphe de MJ, Travis Payne (et deux danseurs), ont même fait le déplacement jusqu'aux Philippines pour donner une dernière leçon de danse aux prisonniers et leur dis-



tribuer des t-shirts à l'effigie du film. C'est pro et impressionnant, mais aussi tout aussi flippant qu'une armée romaine !